

ACCORD NATIONAL DU 1er JANVIER 2019

Le présent accord s'applique à tout le personnel salarié des Commissaires-priseurs Judiciaires exerçant à titre individuel ou sous forme de Société Civile Professionnelle, des Sociétés de Ventes Volontaires de meubles aux enchères publiques et de leurs organisations professionnelles, sur le territoire métropolitain et les départements d'Outre-mer.

La valeur du point est portée au 1^{er} janvier 2019 à : **9,39 €**

Le salaire minimum conventionnel de base, pour la durée légale de travail, correspond au produit du coefficient par la valeur du point, augmenté d'une partie fixe de : **78,06 €**

Soit une augmentation de : **2,10 %**

BAREME DES SALAIRES

COEFFICIENT	SALAIRE DE BASE en euros AU 01.06.2018	SALAIRE DE BASE en euros AU 01.01.2019
160	1590,76	1 624,17
165	1594,45	1 627,41
180	1732,45	1 768,26
190	1824,45	1 862,16
195	1870,45	1 909,11
200	1916,45	1 956,06
210	2008,45	2 049,96
220	2100,45	2 143,86
230	2192,45	2 237,76
245	2330,45	2 378,61
275	2606,45	2 660,31
290	2744,45	2 801,16
300	2836,45	2 895,06
330	3112,45	3 176,76
350	3296,45	3 364,56
365	3434,45	3 505,41
370	3480,45	3 552,36
380	3572,45	3 646,26
450	4216,45	4 303,56

Article 1 : Le présent accord est déposé à la D.D.T.E.F.P. et au Conseil des Prud'hommes de Paris.

Article 2 : Mesures spécifiques pour les entreprises de moins de 50 salariés.

Pour l'application de l'article L 2261-23-1, les partenaires sociaux ont considéré qu'un accord portant sur les minima conventionnels applicables aux salariés de la branche n'avait pas à comporter les stipulations spécifiques mentionnées à l'article L 2232-10-1. En effet, ceux-ci doivent s'appliquer quel

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including a large signature on the left, the number '1', and several other initials and signatures.

d'entreprises de moins de 50 salariés.

Article 3 : Le présent accord fait l'objet d'une demande d'extension.

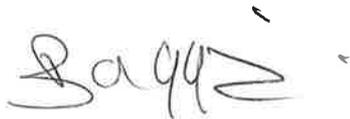
Fédération des Services C.F.D.T.



S.P.C.P.S.V.V.-C.F.E. - C.G.C.



Fédération C.G.T des sociétés d'études



UNSA-FESSAD



C.N.C.P.J.



S.Y.M.E.V.



Syndicat National des CPJ



C.S.F.V.-C.F.T.C.

